

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- absents : 6
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 32
- vote pour : 28
- abstention : 4

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 29 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME FERRE, M. MERLEY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. LE MAIRE), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A M. NAVARRO), M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME GODEAS), MME. CABERO (POUVOIR A KAREN GREGOIRE).

Etaient absents excusés : M. PUGET

M. PHILIPPE GARDE est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/90

Objet : Modification des AP/CP relatives aux travaux de réhabilitation de la MJC, à l'accessibilité et à la rénovation de l'ancien Dojo et du gymnase C300.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal le réajustement et la modification des Autorisations de Programme et Crédits de paiements prévus au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

• **2019-01 Accessibilité**

AP : 854 712 €
CP 2019 : 232 712 €
CP 2020 : 49 066 €
CP 2021 : 422 934 €
CP 2022 : 150 000 €

Accessibilité : Modifications :

AP : 854 712 €
CP 2019 : 232 712 €
CP 2020 : 49 066 €

CP 2021 : 100 934 €
CP 2022 : 472 000 €

- 2019-03 - MJC

AP : 400 000 €
CP 2020 : 296 406.25 €
CP 2021 : 103 593.75 €

MJC : Modifications :

AP : 400 406.25 €
CP 2020 : 296 406.25 €
CP 2021 : 104 000 €

- 2020-01 : Rénovation du Gymnase C300 et de l'Ancien Dojo

AP : 840 000 €
CP 2021 : 350 000 €
CP 2022 : 490 000 €

Rénovation du Gymnase C300 et de l'Ancien Dojo : Modifications :

AP : 840 000 €
CP 2021 : 100 000 €
CP 2022 : 740 000 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement suivants ne feront pas l'objet de modifications :

- Réhabilitation de la Piscine
- Construction d'un Dojo
- Multi-accueil Petite enfance
- Piste d'athlétisme et terrain d'honneur

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité moins 4 abstentions,

- D'approuver les changements relatifs au réajustement et la modification des Autorisations de Programme et Crédits de paiements prévus au Budget Primitif 2021, tels qu'évoqués ci-dessus.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire
Isabelle GODEAS

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05 OCT. 2021



ID : 031-213105612-20211005-D_2021_90_1-DE

- Transmis le 05 OCT. 2021
- Affiché le 05 OCT. 2021